



SMIX pour l'étude, l'aménagement et la gestion du parc d'activités économiques "les portes du Tarn" (Siren : 200020220)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Albi
Arrondissement	Albi
Département	Tarn
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	25/05/2009
Date d'effet	25/05/2009

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. THIERRY CARCENAC

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel du département
Numéro et libellé dans la voie	Lices Georges Pompidou
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	81013 ALBI Cédex 09
Téléphone	05 63 45 64 64
Fax	05 63 45 65 12
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	30 289
Densité moyenne	104,11

Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
81	CC Tarn-Agout (200034023)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DU TARN (228100012)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) - la création, l'aménagement, le financement et la gestion de la ZAC du futur parc d'activités économiques « les portes du Tarn » situé sur le territoire des communes de Saint-Sulpice (81370) et de Buzet sur Tarn (31660), soit directement soit par concession - l'acquisition par voie amiable, préemption ou expropriation des biens immobiliers nécessaires à la réalisation de la future ZAC du futur parc d'activités économiques "Les Portes du Tarn" ; - la création et la gestion de la ZAD "Les Portes du Tarn" - l'exercice du droit de préemption, dans la ZAD et hors ZAD, dans le cadre des opérations relevant des compétences du syndicat, si nécessaire après délégation de la ou des communes concernées - la prise de participation à une société publique locale d'aménagement à laquelle pourraient être confiés l'aménagement, le financement et la gestion de la ZAC du parc d'activités économiques "Les Portes du Tarn"
- Constitution de réserves foncières Constitution et gestion de réserves foncières nécessaires à la réalisation des opérations pour lesquelles le syndicat mixte est compétent conformément aux dispositions du code de l'urbanisme

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)